



SOCIÉTÉ



Accueil > Société

Piraterie : la France va autoriser des gardes armés privés

THOMAS HOFNUNG 3 DÉCEMBRE 2013 À 16:02 (MIS À JOUR : 3 DÉCEMBRE 2013 À 16:44)



Une équipe de protection embarquée sur un thonier français, le 18 octobre 2009, aux Seychelles. En plus des militaires, les armateurs pourront faire appel à des sociétés privées de sécurité. (Photo Joël Saget/AFP)

ANALYSE Jean-Marc Ayrault annonce qu'il va déposer un projet de loi sur la sécurité maritime. Un tournant dicté par des considérations économiques.

Après des années de vagues-hésitations, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a décidé de briser un tabou: il y aura bientôt des gardes privés armés à bord des navires battant pavillon français. Cette décision a été annoncée ce matin, dans le journal *Marin-Ouest France*, par le Premier ministre. Un projet de loi sur le sujet a déjà été élaboré et pourrait être soumis rapidement au Parlement. Il répond aux attentes (et aux pressions) des armateurs français qui menaçaient de «dépavillonner» leurs navires faute de pouvoir assurer leur sécurité, notamment dans l'océan Indien, mais aussi de plus en plus dans le golfe de Guinée, où les attaques se multiplient.

«C'est une excellente nouvelle, réagit l'ancien député Christian Ménard, coauteur en 2012 d'un rapport parlementaire sur ce dossier. *Le gouvernement met à disposition des navires français des militaires* [des fusiliers marins, ndlr], *mais en nombre insuffisant.*» Les équipes de protection embarquées («EPE» dans le jargon militaire), proposées par les autorités françaises, basées sur la base de Djibouti, ne comptent que 70 hommes environ. «*Du coup*, ajoute l'ancien député, *de gros armateurs tricolores faisaient appel à des sociétés privées étrangères sur des navires battant pavillon étranger.*»

LES SIRÈNES DES ARMATEURS

La France était l'un des derniers pays industrialisés à interdire le recours à des personnels privés. «*C'est le syndrome de Bob Denard* [du nom du mercenaire français impliqué dans des attaques armées, ndlr] *qui a joué*, décrypte Christian Ménard. *Mais aussi les errements des sociétés privées américaines en Irak, telle Blackwater.*» Jean-Marc Ayrault explique que le recours à des gardes privés sera «encadré». «*Des autorisations et agréments professionnels seront délivrés pour attester du professionnalisme des entreprises.*»

Dans un contexte économique dégradé, le pouvoir semble avoir été sensible aux sirènes des armateurs français arguant d'une concurrence acharnée sur le plan international, mais aussi d'un potentiel de développement important, générateur d'emplois. «*Les enjeux maritimes sont immenses pour la France, dans un secteur économique en pleine croissance*», a ainsi déclaré le Premier ministre.

L'enjeu est aussi important pour les entreprises privées de sécurité, composées en majorité d'anciens militaires. Les acteurs français du secteur sont très loin derrière les géants anglo-saxons du type Armor Group (Etats-Unis)

ou G4S (Grande-Bretagne). Les professionnels de la sécurité privée espèrent que la décision annoncée par Jean-Marc Ayrault n'est que le premier pas vers une autorisation plus large. Actuellement, le droit français bannit le recours à des sociétés privées pour sécuriser des installations françaises à l'étranger ou des emprises diplomatiques, aboutissant à des cas pour le moins paradoxaux: à Tripoli (Libye), la protection de la délégation de l'Union européenne est assurée par la société Argus, composée de personnels français, mais régie par le droit hongrois.

D'ÉTRANGES BALLETS AU LARGE DE DJIBOUTI

«Des entreprises du CAC 40 ont recours à l'étranger à des sociétés anglo-saxonnes, dont on connaît la porosité avec les services de renseignement de leur pays d'origine», souligne Arnaud Dessenne, de la société Erys Group, par ailleurs responsable d'un groupement d'entreprises françaises de sécurité. «Grâce aux contrats passés avec le Pentagone ou le Foreign Office, elles sont montées en puissance au fil des ans», ajoute-t-il.

Pour l'heure, c'est souvent le système D qui prévaut côté français. Des entreprises hexagonales créent ainsi des filiales à l'étranger pour contourner le droit français. Au large de Djibouti, on assiste aussi parfois à d'étranges ballets nautiques : des hommes armés montent discrètement à bord de navires battant pavillon tricolore, et en descendent une fois leur mission accomplie. Dans les eaux internationales, tout est permis.

Thomas HOFNUNG

44 COMMENTAIRES



Plus récents | Plus anciens | Top commentaires

SWEETALIX 3 DÉCEMBRE 2013 À 20:32

il y a une différence entre les intellos bobos bien assis derrière leur chaire de fac ou en train de peindre sur le mur des c.... et les membres de gouvernements de gauche dans l'exercice du pouvoir.....

après tout des phrases comme "les pacifistes sont à l'ouest les missiles sont à l'Est" ou "il fait des charters pour des clandestins" ou "la France ne peut accueillir toute la misère du monde" ont été prononcés par les plus hautes autorités d'un état socialiste !.....comme il y a juste 100 ans quand ce fut Aristide Briand (et non Clemenceau) qui avec interdit les grèves chez les fonctionnaires.....

comme on dit "les juges rouges aboieront mais la caravane passera".....

J'AIME

IZARN 3 DÉCEMBRE 2013 À 21:6

@sweetalix HHHahahahaha! Mais le fond du problème ne vient pas ton nombrilo, mais du fait de l'existence de l'insécurité maritime dans certaines zones...et que fait-on politiquement pour y mettre fin ? On fait appel au privé!!!!

Hahahhahahahaahhahahha! Bandes d'enfoirés, de pauvres allumés, de laches et d'incompétents! De tels gouvernements sont au dessous de tout! Vivement Marine!

J'AIME

ADINA 3 DÉCEMBRE 2013 À 20:25

pfff, ils se réveillent, c'est vieux comme le monde, moi, au moindre soupçon qu'on est l'intention de me couper la route, je montait une tête explosive

de 12 sur mon fusil harpon ...

J'AIME

ALEKX1 3 DÉCEMBRE 2013 À 20:8

On a rien appris des abus de Blackwater et X, a quand le pauvre pêcheur, le vrai, ventile a coup de bazooka .

Les boîtes de mercenaires sont pleines d'ex-militaires le plus souvent vires après des actes de violences et/ou des problèmes d'ordre psychologique...

J'AIME

QWANTIX 3 DÉCEMBRE 2013 À 20:54

@alexk1 Votre commentaire témoigne d'une connaissance approfondie des communautés somaliennes de pêcheurs, d'une compréhension remarquable du monde des PMC et entreprises de sécurité et d'une